

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Gute Dienste, Frauen und Gleichstellungspolitik</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Gute Dienste, Frauen und Gleichstellungspolitik, 1991 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	7
Gute Dienste	9

## Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>PLO</b>	Palästinensische Befreiungsorganisation
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>UNEP</b>	United Nations Environment Programme
<b>UNECE</b>	United Nations Economic Commission for Europe
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>UNDP</b>	United Nations Development Programme
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>EASO</b>	Unterstützungsbüro für Asylfragen
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>UNSOCM</b>	United Nations Special Commission
<b>UNPROFOR</b>	Schutztruppe der Vereinten Nationen
<b>IFOR</b>	Implementation Force
<b>SFOR</b>	Stabilisation Force
<b>UNFPA</b>	Bevölkerungsfonds der Vereinten Nationen
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>Frontex</b>	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<hr/>	
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>CEE-ONU</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>EASO</b>	Bureau européen d'appui en matière d'asile
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>UNSCOM</b>	United Nations Special Commission
<b>FORPRONU</b>	Force de protection des Nations unies

<b>IFOR</b>	Implementation Force
<b>SFOR</b>	Force de stabilisation
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.01.1991  
ANDRÉ MACH

Après l'**échec des pourparlers de paix** entre les ministres des affaires étrangères américain et irakien qui se sont tenus à Genève au début du mois de janvier, le déclenchement d'un conflit armé dans le Golfe était devenu quasiment inévitable. Le Conseil fédéral a proposé en vain aux deux protagonistes de jouer le rôle de médiateur ou d'intermédiaire en offrant ses services si l'une des parties l'estimait utile. R. Felber a encore eu un entretien avec le secrétaire général des Nations Unies peu avant que celui-ci ne s'envole vers Bagdad pour une mission de la dernière chance. Quelques jours avant l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier posé par le Conseil de sécurité de l'ONU pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït, les diplomates suisses en poste à Bagdad ont quitté l'Irak.<sup>1</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 21.01.1991  
ANDRÉ MACH

Lors de la session spéciale des Chambres fédérales du mois de janvier, **la déclaration du Conseil fédéral sur la guerre du Golfe**, prononcée par le président de la Confédération, F. Cotti, a été relativement bien accueillie. Le gouvernement a mis l'accent sur la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient après la fin du conflit qui pourrait se tenir sur sol helvétique. Par la même occasion, il a également condamné l'intervention violente des troupes soviétiques dans les républiques baltes. La grande majorité des députés s'est montrée, dans l'ensemble, satisfaite de la position du Conseil fédéral durant la crise du Golfe. Cependant, quelques parlementaires ont reproché un certain manque de cohérence du Conseil fédéral dans l'application de la politique de neutralité.<sup>2</sup>

POSTULAT  
DATUM: 21.06.1991  
ANDRÉ MACH

Plusieurs députés ont demandé au Conseil fédéral de contribuer au processus de **paix au Moyen-Orient**. La motion Bäumlín (ps, BE), demandant la création d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer une nouvelle politique pour le Moyen-Orient (transmise comme postulat) et le postulat Dietrich (pdc, BE) (91.3017), signé par 101 parlementaires, priant le gouvernement d'inviter les représentants des peuples du Moyen-Orient à tenir une conférence en Suisse, ont été acceptés par le Conseil national. Suite à un postulat de la commission des affaires étrangères sur la contribution de la Suisse aux efforts de paix au Moyen-Orient (91.3082), le Conseil fédéral a indiqué que l'offre d'accueillir des conférences internationales a été faite à plusieurs reprises. Il a aussi mentionné le soutien de la Confédération à différentes opérations de paix de l'ONU.<sup>3</sup>

MOTION  
DATUM: 16.09.1991  
ANDRÉ MACH

Contre l'avis du chef du DFAE, le Conseil des Etats a adopté à une large majorité **la motion Zimmerli (udc, BE) demandant un nouvel article 2 de la Constitution définissant de façon plus détaillée les objectifs et les moyens de la politique étrangère de la Suisse**. Contrairement à la motion de la commission des affaires étrangères du Conseil national mentionnée plus haut, celle de Zimmerli ne prévoit pas un réaménagement des compétences entre le Conseil fédéral et le parlement, mais exige une redéfinition claire des grands axes de l'action de la Confédération face aux transformations que connaît la société internationale. Cette nouvelle disposition constitutionnelle devrait déterminer l'indépendance de la Suisse, mentionner la politique active en faveur de la paix et des droits de l'homme, proclamer la foi en la solidarité internationale. Pour le député bernois, une telle modification de la Constitution aurait pour effet de dynamiser la politique extérieure et de lui donner une plus grande transparence. De plus, cela permettrait de susciter un débat public de fond sur l'avenir des relations de la Suisse avec l'étranger et ainsi de clarifier auprès de la population les grandes lignes de la politique étrangère. Dans sa réponse, le chef du DFAE a déclaré qu'il redoutait que l'on fige ainsi la politique extérieure de la Suisse alors que le monde est en rapide mutation.<sup>4</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.01.1992  
ANDRÉ MACH

S'opposant à toute redéfinition du statut de neutralité, un groupe de conseillers nationaux – Hafner (pep, BE), Bircher (pdc, AG), Mauch (prp, AG) et Fischer (udc, AG) – a remis au DFAE une expertise effectuée par le professeur W. von Wartburg de l'université de Bâle. Ces parlementaires considèrent qu'une **adhésion à la CE ou à l'ONU** serait incompatible avec la **neutralité de la Suisse**; une telle adhésion nuirait en particulier à l'efficacité des actions de la Suisse en faveur de la paix par l'exercice des bons offices, de même qu'au travail du CICR.<sup>5</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 08.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le **Conseil national** a traité le **rapport sur la politique étrangère 2009** présenté en septembre de l'année précédente. La majorité de la CPE-CN a recommandé d'en prendre acte, tout en faisant remarquer que le traitement des différentes thématiques abordées est inégal et incomplet. Une minorité Schlüer (udc, ZH), formée exclusivement de membres de l'UDC, a proposé de renvoyer le texte au gouvernement. Elle a estimé que les questions relatives à la neutralité, aux rapports avec l'UE et aux opérations de maintien de la paix doivent faire l'objet d'un remaniement en profondeur. Durant les débats, le groupe socialiste a souligné les succès du rôle de médiateur endossé par la Suisse lors de certains conflits. Il a également affirmé qu'il partage les conclusions du rapport sur le besoin d'une plus grande interdépendance entre la politique extérieure et celle de l'aide au développement. Les écologistes ont pour leur part estimé que la stratégie de la politique extérieure de la Suisse est clairement décrite dans ce rapport. Le groupe PLR a quant à lui relevé que le rapport annonce un climat plus difficile pour la Suisse et un besoin de mener une politique extérieure active tant dans les organisations internationales que dans les relations bilatérales. Micheline Calmy-Rey a proposé à la minorité de retirer sa proposition de renvoi, au vu du rapport 2010 déjà en cours d'élaboration. Au vote, la chambre basse a pris acte du rapport par 111 voix contre 51, l'opposition venant exclusivement de l'UDC. Au **Conseil des Etats**, la CPE-CE a recommandé de prendre acte du rapport. Elle a relevé que la marge de manœuvre de la Suisse s'est réduite en politique européenne, la Confédération devant de plus en plus souvent appliquer un droit européen auquel elle ne peut participer et cela dans des secteurs primordiaux. Par ailleurs, elle a relevé l'importance des organisations internationales dans la fixation des standards internationaux. Elle en a ainsi conclu qu'il est nécessaire que la Suisse maintienne sa place dans ces arènes. Lors de la discussion, Maximilian Reimann (udc, AG) a déploré l'absence de développement concret du principe de la neutralité helvétique en politique extérieure. Au vote, le Conseil des Etat a pris acte du rapport.<sup>6</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Au début de l'année sous revue, le Conseil fédéral a présenté son **rapport de politique étrangère 2011**. Le rapport relate premièrement les bouleversements du printemps arabe qui ont amené la Suisse à accroître son engagement en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Si la commission a déploré la passivité de la communauté internationale et de la Suisse avant le commencement des mouvements révolutionnaires, elle se montre satisfaite de l'engagement helvétique notamment en matière d'aide humanitaire, de lutte contre la pauvreté et de soutien au développement démocratique et économique. En commission, la discussion autour du printemps arabe a mis en lumière deux préoccupations: l'afflux migratoire et le futur de l'approvisionnement énergétique. Concernant la politique européenne, le rapport gouvernemental a mentionné l'impact de la crise de la dette et de la politique migratoire commune sur la Suisse. La discussion au parlement a également abordé le futur des accords bilatéraux, qui, selon l'UE, auraient atteint leurs limites. Cette nouvelle position de Bruxelles a ainsi ralenti les négociations dans divers domaines, tels l'agriculture, l'électricité, la sécurité des aliments et la santé publique. Au niveau mondial, l'année 2011 a permis à la Suisse de renforcer ses relations avec les grandes puissances émergentes, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la Russie et la Chine. Le rapport fait également mention des pressions exercées sur le secret bancaire suisse ainsi que sur le secteur financier au cours de l'année sous revue. Enfin, la tradition humanitaire suisse, soit son engagement contre les conflits violents, son rôle de médiateur et son aide humanitaire particulièrement sollicitée au Japon et au Maghreb en 2011, a été maintes fois saluée par les parlementaires. Au final, les deux chambres ont pris acte du rapport.<sup>7</sup>

Le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport de politique extérieure 2018** au mois de mars 2019. Faisant écho aux objectifs définis dans le cadre de la Stratégie de politique étrangère 2016-2019, le rapport en question dresse un bilan général de l'action portée par la Suisse en termes de politique extérieure durant l'année écoulée. Rapporteur pour la CPE-CE, Didier Berberat (ps, NE) a entre autres évoqué le défi majeur que représente la préservation d'un ordre international basé sur le droit – et ce notamment face à l'imprévisibilité de certains dirigeants politiques, États-Unis et Chine en tête –, les difficultés à concilier politiques économiques et droits de l'homme – à l'exemple des relations établies avec la Chine dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative des nouvelles routes de la soie –, le rôle crucial des bons offices offerts par la Suisse en faveur de la promotion de la paix ainsi que les réformes prévues par la Stratégie de politique extérieure 2020-2023 quant à l'organisation du personnel diplomatique. En matière de développement, l'intérêt apporté par la Confédération à l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable a également été salué. Sans surprise, le rapport présenté aux chambres accordait également une place de choix à la question européenne, et plus particulièrement aux préoccupations relatives au Brexit et aux relations Suisse-UE. Tel que formulé par Claude Béglé (pdc, VD), rapporteur pour la CPE-CN, «la question centrale a été, et est encore, celle de l'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne», condition sine qua non pour l'accès de la Suisse au marché européen.

Alors qu'au Conseil des États, le rapport de politique extérieure 2018 n'a suscité aucun commentaire ou presque, au Conseil national, les interventions se sont succédées à la tribune. Roger Köppel (udc, ZH) a exprimé tout le mal qu'il pensait de l'accord cadre avec l'UE. Carlo Sommaruga (ps, GE) a interrogé le conseiller fédéral Ignazio Cassis quant aux raisons de la diminution du crédit-cadre pour la Suisse comme État-hôte et dénoncé le refus du DFAE de mettre en œuvre sa motion en faveur de la ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Prenant pour exemple le manque d'initiative de la part du gouvernement helvétique quant au conflit israélo-palestinien ou à la guerre civile faisant rage au Yémen, Denis de la Reussille (pst, NE) a, au nom du groupe des Verts, déploré que l'orientation du rapport soit, de manière générale, centrée uniquement sur les échanges commerciaux et économiques, et ce notamment aux dépens du respect des droits humains.<sup>8</sup>

Lors de la session parlementaire d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2018 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Filippo Lombardi (pdc, TI) et Manuel Tornare (ps, GE), respectivement rapporteurs pour la CPE-CE et la CPE-CN, sont tous deux revenus sur les points forts de la législature écoulée. Les deux élus ont notamment évoqué le scandale de corruption de certains élus de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en lien avec l'Azerbaïdjan, la question du boycott russe du Conseil de l'Europe depuis près de deux ans – problématique déjà abordée à l'occasion du rapport 2017 – ainsi que les difficultés budgétaires de l'organisation internationale en charge de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, particulièrement depuis que la Turquie a décidé de diminuer le montant de sa contribution.

Que ce soit dans la chambre haute ou dans la chambre basse, le rapport en question n'a suscité aucun commentaire.<sup>9</sup>

## Beziehungen zur EU

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif à la **ratification de la Convention d'Istanbul**, promulguée par le Conseil de l'Europe et destinée à lutter contre la violence faite aux femmes ainsi que, de manière générale, contre la violence domestique. Entré en vigueur en 2014, le texte se fixe également pour objectif de tendre, à l'échelle européenne, vers la suppression de toute forme de discrimination féminine, tout en oeuvrant activement pour l'égalité homme femme.

Le Conseil des Etats s'est penché le premier sur cet objet, lors de la session parlementaire de printemps 2017. La chambre haute s'est exprimée à la majorité en faveur de la ratification (32 voix pour l'adhésion au projet, 12 contre et une abstention), faisant fi des réticences de la petite minorité de droite conduite par le libéral-radical Thomas Hefti (GL, plr). Plaidant pour la non entrée en matière, la minorité mettait en effet en garde contre l'imposition de contraintes extérieures, la perte de liberté



d'action nationale ou toute forme d'harmonisation législative susceptibles de découler de la ratification du texte en question.

Au tour désormais du Conseil national, en tant que seconde instance, de se prononcer sur cet objet.<sup>10</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.06.2017  
AUDREY BOVEY

Le 31 mai 2017, le Conseil national a procédé à l'examen du projet d'arrêté fédéral concernant la **ratification de la Convention d'Istanbul**. Les arguments de la minorité d'opposition, plaidant pour la non entrée en matière, ont notamment été présentés à la chambre basse par l'UDC genevois Yves Nidegger selon les termes suivants: "le droit suisse prescrit déjà tout ce que la Convention d'Istanbul impose de mettre en œuvre et, surtout, il va bien au-delà de ce que la convention prescrit." A ce raisonnement, Christa Markwalder (plr, BE), a répondu que la Suisse était membre du Conseil de l'Europe depuis 1963 et qu'elle partageait, avec l'institution en question, de nombreuses valeurs telles que la promotion des droits de l'homme, la démocratie ou encore l'État de droit. Selon la libérale radicale bernoise, la lutte contre la violence domestique et la violence faite aux femmes appartient à ces valeurs. En refusant la ratification de la Convention d'Istanbul, la Suisse enverrait ainsi un signal extrêmement négatif au reste du monde.

Le Conseil national s'est finalement prononcé en faveur du projet relatif à la ratification de la Convention d'Istanbul (123 voix pour, 50 contre et 10 abstentions) et la version définitive du texte a été acceptée par chacune des deux chambres lors du vote final du 16 juin 2017.<sup>11</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

**MOTION**  
DATUM: 21.06.1991  
ANDRÉ MACH

Suite à différentes interventions parlementaires sur la crise du Golfe lors de la session spéciale du mois de janvier, et à une motion du groupe socialiste (transmise comme postulat), le Conseil fédéral s'est engagé à soumettre rapidement aux Chambres un message concernant la création de dispositions légales en vue de la réalisation d'**un contingent suisse de casques bleus**. Un projet de loi a été mis en consultation en 1991. L'action des casques bleus pour le maintien de la paix sera réglemémentée par les quatre principes suivants: les casques bleus ne participent pas au conflit, ne sont armés que pour leur défense personnelle, ne s'interposent qu'entre les belligérants qui acceptent leur intervention et la Suisse restera libre de sa décision pour chaque cas. Les casques bleus seront des volontaires ayant déjà fait leur école de recrue et qui auront été formés en Suisse; ils seront engagés pour une période de six mois, laquelle sera déduite de leur service militaire. Les coûts annuels se monteront à plus de 60 millions de francs pour la préparation, la formation et le matériel. Le Conseil fédéral estime qu'un tel engagement est compatible avec la neutralité de la Suisse et n'est que le prolongement ou la version moderne de sa politique des bons offices.<sup>12</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.08.1991  
ANDRÉ MACH

Afin de soutenir plus activement les opérations de maintien de la paix patronnées par l'**ONU**, le DMF a décidé d'élargir le nombre de **observateurs suisses** mis à disposition et de constituer des détachements de volontaires non-armés. A la surprise du DMF, 15'000 militaires se sont portés volontaires pour ces missions pacifiques. Un premier groupe de 500 soldats a été envoyé au Sahara occidental afin d'assurer une permanence médicale pour les casques bleus de l'ONU.<sup>13</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 24.08.1992  
ANDRÉ MACH

Comme il l'avait annoncé dans le programme de législature 1991-1995, le Conseil fédéral a publié **un projet de loi concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix**. Selon le gouvernement, la création d'un tel contingent répond à la volonté du parlement et du gouvernement d'intensifier la participation de la Suisse aux efforts de la communauté internationale pour le règlement pacifique des conflits. Placé sous la responsabilité conjointe du DMF et du DFAE, le contingent de casques bleus sera composé de 600 volontaires qui auront déjà effectué leur école de recrue. Le projet initial a subi plusieurs modifications lors de la procédure de consultation. Ainsi, les frais de financement ont été fortement réduits: la création du contingent ne coûtera plus que 76 millions de francs au lieu des 123 prévus et les frais annuels ont pu être ramenés de 110 à 79 millions, dont 10 à 20% seront remboursés par l'ONU. De surcroît, les casques bleus pourront être mis à la disposition de la CSCE. Seuls les démocrates suisses et la Ligue tessinoise se sont opposés au texte législatif lors de la procédure de consultation.<sup>14</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.09.1992

ANDRÉ MACH

Dans le cadre de la mission de l'ONU pour le maintien du **cessez-le-feu en ex-Yougoslavie**, plusieurs **officiers helvétiques** ont été dépêchés sur le terrain en même temps que d'autres observateurs internationaux. Cependant, le Conseil fédéral qui avait annoncé, suite à une demande de l'ONU, son intention d'envoyer une trentaine de policiers helvétiques a finalement renoncé à cette contribution en raison de leur manque de formation pour ce type d'activités et du nombre insuffisant de volontaires. Au total, les moyens mis à disposition par la Confédération pour l'aide sur place se sont montés à 45 millions de francs. Le Conseil fédéral a également contribué financièrement à l'installation du secrétariat de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie qui s'est partiellement tenue à Genève.<sup>15</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 18.06.1993

ANDRÉ MACH

Première chambre à se prononcer, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité la loi prévoyant la création d'un **contingent de casques bleus suisses**, chargé d'opérations en faveur du maintien de la paix; seule une modification mineure par rapport au projet du Conseil fédéral a été introduite. Au Conseil national, les groupes des Démocrates suisses/Lega, du PA et une minorité des députés de l'UDC se sont opposés à l'entrée en matière. Selon eux, le parlement ne saurait aller à l'encontre de la volonté populaire exprimée en 1986 lors de la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU; certains orateurs ont exprimé leur crainte de voir la neutralité suisse remise en cause par l'engagement de ce contingent lors de missions de l'ONU. L'efficacité de l'action des casques bleus dans certaines situations particulièrement conflictuelles (ex-Yougoslavie, Angola) a également été mise en doute. Enfin, il a été reproché les coûts importants que devrait supporter la Confédération pour la création et la formation de ce contingent.

Pour leur part, les partisans du projet ont été nombreux à souligner qu'il fallait distinguer la création d'un contingent de casques bleus et une adhésion à l'ONU. Selon eux, l'envoi de casques bleus helvétiques pour des opérations de maintien de la paix ne représenterait pas un bouleversement de la politique étrangère, mais constituerait plutôt la version moderne de la politique suisse des bons offices. Face à la multiplication des conflits locaux, la Suisse se devrait, selon eux, de contribuer plus activement au rétablissement de la paix et à empêcher l'extension des conflits. En outre, le contingent suisse ne serait engagé que pour des opérations de maintien de la paix et le Conseil fédéral aurait toujours la possibilité de retirer les troupes suisses, s'il l'estimait nécessaire.

Lors de la discussion par article, aucune modification importante n'a été adoptée. La proposition de la majorité de la commission de politique extérieure de mentionner explicitement le respect de la neutralité lors de l'engagement des troupes suisses a été rejetée par 81 voix contre 65. Le chef du DMF s'était opposé à cette modification en soulignant que le respect de la neutralité suisse était garanti par les trois conditions, inscrites dans le projet de loi, au sujet de la mise à disposition d'un contingent de casques bleus (accord des parties impliquées dans un conflit, garantie par l'ONU ou la CSCE d'un comportement neutre des casques bleus qui ne pourront faire usage de leurs armes qu'en cas de légitime défense et droit du Conseil fédéral de retirer en tout temps les troupes suisses). Au vote final, la chambre basse a finalement adopté le projet de loi par 127 voix contre 23.<sup>16</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 03.09.1998

FRANÇOIS HUGUENET

En réponse au postulat Gross, le Conseil fédéral a rendu un **rapport sur les relations entre la Suisse et l'Organisation des Nations Unies (ONU)**. Il y a confirmé qu'il souhaitait réaliser l'objet stratégique de l'adhésion à l'ONU aussi rapidement que cela était politiquement possible. Depuis le refus par le peuple de l'arrêté fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 1986, les relations avec le système onusien ont été nombreuses. En matière de **politique de la paix**, la Confédération s'associe depuis 1990 à titre autonome aux sanctions économiques de l'ONU. Elle a également augmenté le personnel et l'aide qu'elle met à disposition de l'organisation (diplomates, experts pour l'UNSCOM, unités sanitaires, observateurs, inspecteur général de la FORPRONU, avions, contributions financières, organisation de cours de formation) et accordé des droits de survol à la FORPRONU et à l'IFOR / SFOR lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Depuis, 1996, la Suisse est aussi membre de plein droit de la Conférence de Genève sur le désarmement, une institution créée sur mandat de l'ONU. Elle a organisé des pourparlers de paix sous son égide et détient encore, sur le plan des bons offices, cinq mandats de protection. A Genève, elle a aussi inauguré cette année un Centre de déminage censé principalement soutenir l'ONU dans son action. Sur le plan des **droits**

**de l'homme**, la Suisse a adhéré aux principales conventions et dans le cadre de l'ONU, a même participé à l'élaboration de certaines d'entre elles. Elle a joué un rôle actif au sein de la Commission des droits de l'homme et s'est vu confié plusieurs mandats de rapporteur spécial. Elle met également à disposition des Nations Unies des moyens financiers et humains (experts, observateurs) et soutient les tribunaux institués par l'ONU pour juger les criminels de guerre. Concernant **l'accroissement de la prospérité commune et la réduction des inégalités**, la Confédération soutient fortement les programmes d'aide humanitaire de l'ONU et leur consacre un tiers de son aide humanitaire totale (notamment PNUD, FNUAP, UNICEF). L'octroi de ces sommes – correspondant à 70% de ses dépenses au sein du système onusien – permet à la Suisse d'être presque toujours membre de plein droit des conseils d'administration des institutions concernées. Dans le domaine économique, la Suisse est membre à part entière de la CEE/ONU. Elle est également un pivot des relations entre l'ONU et l'économie privée de par les nombreuses institutions qu'elle héberge. Au sujet de la **protection du milieu naturel**, la Confédération a renforcé sa présence dans différentes institutions de l'ONU (Commission du développement durable, Bureau du PNUE et a été une partenaire active à plusieurs reprises (Convention de Bâle, Sommet de la Terre, session spéciale Rio +5). Elle est aussi signataire de diverses autres conventions ayant trait à la protection de l'environnement.<sup>17</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 28.05.2018  
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2017 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Que ce soit dans la chambre du peuple ou dans celle des cantons, les rapporteurs ont tenu à revenir sur la détermination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à «lutter contre la corruption et contre les diverses tentatives d'influence». Le cas de la Russie, dont l'appartenance au Conseil de l'Europe est progressivement remise en question, a également été mis en évidence. En effet, alors que la représentation russe s'était déjà retirée de l'APCE – le droit de vote de la délégation russe ayant été suspendu à la suite de l'invasion de la Crimée –, la Russie a désormais décidé d'interrompre le paiement de ses cotisations au Conseil de l'Europe, accentuant un peu plus les difficultés financières de l'organisation internationale. Même si l'information ne figure pas telle quelle dans le rapport, il semble également important de relever que la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier (ps, GE) a été élue, en juin 2018, à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La socialiste genevoise souhaite axer son mandat autour de deux priorités, l'égalité hommes-femmes, ainsi que le regain de sérénité et de crédibilité pour le Conseil de l'Europe, dont la réputation a récemment été ternie par les scandales à répétition. Dans les colonnes de la Tribune de Genève, Liliane Maury Pasquier déclare également vouloir user de son influence et de sa visibilité afin de «faire rayonner le Conseil de l'Europe en Suisse» et combattre l'initiative de l'UDC pour l'autodétermination – qui, de manière détournée, s'attaque à la CEDH, instrument fondamental du Conseil de l'Europe.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.06.2019  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national a adopté (185 voix pour, 2 contre et 1 abstention lors du vote sur l'ensemble) le projet d'arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre afin de **renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte** et centre de gouvernance mondiale pour la période **2020–2023**. Comme précisé dans le message du Conseil fédéral, les mesures en question s'inscrivent dans la lignée de la stratégie établie pour la période 2016–2019, avec toutefois quelques ajustements – ajout notamment de nouveaux objectifs, tels que le soutien à la tenue de réunions diplomatiques visant à la résolution de crises ou l'amélioration des conditions-cadres pour les ONG, dont le rôle est de plus en plus important dans le fonctionnement de la Genève internationale – pour un coût total estimé à 111,8 millions de francs.<sup>19</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 17.09.2019  
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 behandelte der Ständerat die **Massnahmen zur Stärkung der Rolle der Schweiz als Gaststaat 2020–2023** und trat ohne Gegenantrag auf die Vorlage ein. Zuvor hatte schon die APK-SR den beantragten Kredit von CHF 111.8 Mio. unter die Lupe genommen und einstimmig gutgeheissen. Genf als internationaler Sitz hunderter internationaler Organisationen ist nicht nur für die Bedeutung der Schweizer Aussenpolitik förderlich, sondern auch aus wirtschaftlicher Perspektive von Bedeutung. Im Ständerat entstand demnach auch keine wirkliche Debatte. Man war sich einig, dass das internationale Genf gestärkt werden müsse. Die Sprecherin der APK-SR, Ständerätin Maury Pasquier (sp, GE), betonte, dass auch in der Vergangenheit schon Kredite

vergeben worden seien, um die Standortattraktivität Genfs aktiv zu erhalten, und diese in ihrer Wirkung äusserst effektiv gewesen seien. Der Ständerat nahm die Vorlage mit 37 Ja-Stimmen (bei 1 Enthaltung) überdeutlich an.<sup>20</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin du mois de juin, **la Suisse a condamné une première fois toute utilisation de la violence en Yougoslavie**. A cette occasion, le DFAE a déclaré qu'il soutiendrait toutes les initiatives, dans le cadre de la CSCE, visant à atténuer la crise. Face à l'évolution des événements durant l'été, le Conseil fédéral a ensuite fermement condamné l'action de l'armée fédérale en collaboration avec des troupes serbes sur le territoire croate et s'est associé aux sanctions prises par la CE à l'égard de la Yougoslavie. Les autorités helvétiques sont revenues sur leur intention de négocier un accord de libre-échange avec la Yougoslavie et ont résilié la participation de la Suisse au fonds de l'AELE en faveur de ce pays. Les propos très sévères du chef du DFAE à l'encontre des serbes ont fait réagir très vivement l'ambassade de Yougoslavie à Berne qui a déclaré que la crédibilité de la neutralité helvétique était mise en cause. La Suisse a par ailleurs offert à plusieurs reprises ses bons offices dans la recherche de la paix.<sup>21</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.01.1994  
LIONEL EPERON

A l'occasion du **Sommet Clinton-Assad** à Genève sur l'entrée de la Syrie dans le processus de paix au Proche-Orient, le président de la Confédération Otto Stich s'est entretenu avec les deux chefs d'Etat. Il a notamment été question d'une éventuelle entrée de la Suisse au sein du "Partenariat pour la paix" et des problèmes des droits de l'homme au Proche-Orient.<sup>22</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.01.1994  
LIONEL EPERON

La tenue du World Economic Forum à Davos a fourni au conseiller fédéral **Flavio Cotti** l'occasion de recevoir à Berne les ministres des affaires étrangères israélien et égyptien, **Shimon Peres** et **Amr Moussa**, avec qui il a parlé du processus de paix au Proche-Orient.<sup>23</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.05.1994  
LIONEL EPERON

Le secrétaire d'Etat **Jakob Kellenberger** s'est rendu en **Egypte** et en **Syrie** où il a dressé la liste des engagements de la Suisse au Proche-Orient. A cet égard, 60 millions de francs sur cinq ans sont prévus pour des travaux de reconstruction en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. J. Kellenberger en a également profité pour rappeler que la Suisse était prête à offrir ses bons offices.<sup>24</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.11.1994  
LIONEL EPERON

Suite à l'accord de Washington entre Israël et l'OLP et dans l'optique de soutenir le processus de paix au Proche-Orient, **Otto Stich et Flavio Cotti** ont accueilli officiellement **Yasser Arafat** pour la première fois dans l'histoire de la diplomatie suisse. A cette occasion, le chef de l'OLP a manifesté son intérêt pour l'aide de la Confédération. Lors de la tenue de la Conférence de Casablanca sur le développement économique du Proche-Orient, Jean-Pascal Delamuraz, en compagnie de Flavio Cotti, a, à son tour, rencontré le leader palestinien.<sup>25</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.11.1994  
LIONEL EPERON

Le chef du DFAE a reçu pour la première fois le **président du Kosovo**, Ibrahim Rugova, élu clandestinement en 1992 par les Albanais de l'ex-province autonome serbe. Lors de cette rencontre, il a notamment été question d'une éventuelle médiation de la Suisse dans la résolution du conflit qui oppose les Kosovars aux Serbes.<sup>26</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.01.2008  
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a rencontré le **président colombien, Alvaro Uribe**, à Zurich au mois de janvier. Au cours de la rencontre, la conseillère fédérale a reçu de la part du président colombien une demande concernant la reprise du mandat de facilitation du groupe des trois pays (Suisse, France, Espagne) dans le cadre de la recherche d'un accord humanitaire avec les FARC.<sup>27</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.04.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Peu avant la conférence des Nations Unies contre le racisme à Genève, Hans-Rudolf Merz a rencontré le **président iranien** Mahmoud Ahmadinejad. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, la politique mondiale et les droits de l'homme. En marge du sommet, Micheline Calmy-Rey a répondu aux critiques de cette rencontre en affirmant que la Suisse menait une politique de dialogue ouvert avec l'Iran et représentait les intérêts américains en Iran. Lors de la conférence, elle a dénoncé les propos antisémites du président iranien. Cette rencontre a toutefois ravivé les tensions entre Israël et la Confédération.<sup>28</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.07.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de juillet, **des femmes présidentes de parlement** du monde entier se sont réunies à Berne pour une conférence de deux jours afin de travailler sur les questions de santé et d'alimentation pour les mères et les enfants ainsi que sur la thématique de l'égalité. Les présidentes du Conseil des Etats, Erika Forster (plr, SG) et du Conseil national, Pascale Bruderer (ps, AG) y ont participé.<sup>29</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 31.12.2013  
EMILIA PASQUIER

En décembre, la CPE-CN a déposé un postulat « **Pour un cessez-le-feu immédiat en Syrie** ». Ce dernier réclame l'organisation d'une deuxième conférence de paix sur la Syrie à Genève. Le postulat a été adopté à la fin du mois de novembre par la chambre basse.<sup>30</sup>

#### BERICHT

DATUM: 15.06.2015  
AMANDO AMMANN

In seiner Stellungnahme vom September 2013 zum Postulat der APK-NR «**Für einen raschen Waffenstillstand in Syrien**» hatte der Bundesrat bereits angekündigt, dass die Schweiz aktiv auf die Durchführung einer internationalen Konferenz hinarbeite. Das EDA hatte im Folgenden die Aussenpolitischen Kommissionen beider Räte jeweils mündlich über die rasche Entwicklung informiert.

Da die im Postulat gestellte Forderung – eine zweite Friedenskonferenz zu Syrien durchzuführen – im Januar und Februar 2014 erfüllt worden war, verlangte der Bundesrat die Abschreibung des Postulats. Obwohl sich die Schweiz in ihrer Organisatoren- und Vermittlerrolle um den Erfolg der Konferenz bemühte und sogar Schulungskurse in Verhandlungstechniken für die syrische Opposition anbot, endete die Konferenz ohne Ergebnis. Der Bundesrat machte jedoch deutlich, dass sich die Schweiz auch weiterhin für eine politische Lösung des Konflikts einsetzen werde.

Der Nationalrat schrieb das Postulat in der Sommersession 2015 ab.<sup>31</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 18.09.2019  
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 nahm der Nationalrat Kenntnis vom **Bericht zu den abgeschlossenen völkerrechtlichen Verträgen 2018**. Dieser umfasst sämtliche neu beschlossenen oder geänderten völkerrechtlichen Verträge ohne Ratifikationsvorbehalt, die dem Parlament also nicht zur Genehmigung vorgelegt werden mussten. Obwohl das Parlament auch bei diesen Verträgen die Möglichkeit besässe, mithilfe einer Motion Einfluss zu nehmen, war das im Jahr 2018 kein einziges Mal der Fall. 2018 wurden insgesamt weniger Verträge abgeschlossen und abgeändert als noch 2017, die Gesamtzahl blieb aber dennoch hoch (526 Abkommen, 273 Änderungen). Bundesrat Cassis interpretierte dies dahingehend, dass die Schweiz sich weiterhin intensiv darum bemühe, bei ihrer Interessenvertretung über eine solide Rechtsgrundlage zu verfügen. Mehrere Mitglieder des Nationalrats lobten die stetig wachsende Qualität und verbesserte Lesbarkeit der Publikation. Die kurze Diskussion sei ein Zeichen für das Vertrauen, welches die Parlamentsmitglieder dem Bundesrat und der Verwaltung entgegenbrächten, meinte Claude Bégli (cvp, VD).

Auch der Ständerat, der sich am 10. Dezember damit befasste, hatte dem nicht viel hinzuzufügen. Mit lobenden Worten und viel Wohlwollen nahm auch die kleine Kammer Kenntnis vom Bericht.<sup>32</sup>

## Gute Dienste

### POSTULAT

DATUM: 17.06.1994  
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un **postulat Gross (ps, ZH)** priant le gouvernement d'envisager l'institution d'un **centre international de règlement des conflits et de conciliation**, où les représentants de parties à des conflits pourraient mener des discussions informelles et tenter de concilier leurs positions.<sup>33</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.05.1995  
LIONEL EPERON

Bien que soumise à une concurrence de plus en plus vive en matière de bons offices depuis la fin de la guerre froide, la Suisse – qui accueillait à Montreux la septième rencontre ordinaire du Comité directeur des négociations multilatérales sur la **paix au Proche-Orient** – s'est vue attribuer l'importante tâche de promouvoir la dimension des droits de l'homme auprès des présidents des cinq groupes de travail oeuvrant dans le cadre de ce processus. A cette même occasion, la Confédération a par ailleurs été promue au rang de conseiller, en matière humanitaire, des deux parrains du processus de paix (Etats-Unis et Russie).<sup>34</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.03.1996  
LIONEL EPERON

Le Conseil national a refusé de transmettre un postulat Zisyadis (pop, VD) qui – au vu du statu quo militaire et politique qui prévaut sur l'île de **Chypre** depuis 1974 – invitait le gouvernement à proposer les bons offices de la Suisse aux deux parties en conflit afin d'intensifier le processus de négociation et de paix en cours dans cette région. Dans sa déclaration écrite, le Conseil fédéral avait argué qu'une telle démarche ne lui paraissait pas être matériellement réalisable en raison notamment du fait que l'ONU, en charge du dossier, ne semblait pas être à la recherche d'une nouvelle instance médiatrice.<sup>35</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.08.1997  
LIONEL EPERON

Les dirigeants des communautés rivales de **Chypre**, le Grec Glafkos Clerides et le Turc Rauf Denktaş, se sont rendus dans le courant du mois de février à Glion (VD) pour y poursuivre durant une semaine les difficiles négociations sur la réunification de l'île entamées sous l'égide de l'ONU. Au vu de l'ambiance particulièrement tendue qui a caractérisé cette rencontre du fait de la décision prise par la Commission européenne d'ouvrir des pourparlers d'adhésion à l'UE avec la seule partie grecque de l'île, les négociations se sont achevées sans laisser entrevoir un quelconque espoir de résolution rapide de cette crise qui secoue Chypre depuis 1974.<sup>36</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Sur demande de l'ONU, la Suisse a accueilli à Genève une réunion d'experts pour discuter de l'application de la quatrième Convention de Genève dans les **territoires occupés**. Les délégations palestiniennes et israéliennes, encadrées par des diplomates suisses et des membres du CICR, ont discuté de la protection de la population civile, sans que des résultats concrets soient enregistrés.<sup>37</sup>

### PETITION / EINGABE / BESCHWERDE

DATUM: 26.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Par ailleurs, une **pétition d'une dizaine de milliers de signatures demandant une série de mesures afin de régler la crise du Kosovo** a été transmise par les Chambres fédérales au gouvernement. Sur proposition de la majorité de sa CPE, le Conseil national a recommandé en sus par 137 voix contre 32 que la Suisse participe activement aux efforts internationaux en vue de trouver une solution au conflit.<sup>38</sup>

### MOTION

DATUM: 09.10.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse à une motion Spielmann (pdt, GE) – finalement transmise comme postulat par le Conseil national – qui demandait l'intervention de la Suisse dans le **conflit entre le Mexique et les Chiapas**, le Conseil fédéral a exprimé sa préoccupation devant la gravité de la situation. Il a rappelé que la Suisse s'était efforcée de poursuivre son soutien à l'effort de paix et continuerait à le faire que ce soit directement ou en soutenant des ONG. La Suisse a d'ailleurs proposé sa médiation au gouvernement mexicain, mais ce dernier a campé sur sa position de considérer le problème des Chiapas comme une affaire intérieure.<sup>39</sup>

**MOTION**

DATUM: 31.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A de nombreuses reprises, les parlementaires suisses se sont préoccupés de la **situation au Kosovo**, réclamant des mesures ou des informations dans le domaine de l'asile, de la coopération humanitaire ou l'intervention de la Suisse comme instance de médiation. Concernant ce dernier point, une motion Ruffy (ps, VD) a été transmise demandant l'organisation d'une conférence internationale sur le Kosovo et la suspension des négociations avec le Gouvernement Milosevic. Malgré la proposition du gouvernement de la transformer en postulat, cette motion a été acceptée par 48 voix contre 32 par la chambre du peuple. Par contre, la chambre des cantons a préféré, par 30 voix contre 5, suivre l'avis de sa CPE qui avait opté pour la solution moins contraignante du postulat. Le président de la Confédération Flavio Cotti a rappelé à cette occasion que la Suisse faisait tout son possible pour une résolution pacifique de la crise du Kosovo et qu'elle avait proposé à l'OSCE l'organisation d'une conférence sur territoire helvétique ainsi que sa médiation.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 19.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

En matière de bons offices, la Suisse a surtout été impliquée par la **situation dans les Balkans**. Au plus fort du conflit, les Etats-Unis ont demandé à la Confédération de représenter leurs intérêts à Belgrade. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie avaient préalablement accepté que l'ambassade suisse dans la capitale serbe représente les intérêts de la France. Pour rappel, la Suisse représente actuellement les intérêts de l'Iran en Egypte, des Etats-Unis à Cuba et en Iran, d'Israël au Ghana et de Cuba aux Etats-Unis.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 25.07.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Afin de parvenir à une amélioration de la situation en Colombie**, le gouvernement suisse a invité à Genève les principaux acteurs de la guerre civile larvée qui déstabilise le pays depuis plus de trente ans. Réunis dans le même hôtel, des médiateurs suisses, des représentants du gouvernement, des responsables de l'Armée de libération nationale (ELN) et plus de 80 représentants de la société civile colombienne (entreprises, ONG, syndicats, médias) ont discuté les principes de base à un cessez-le-feu.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 05.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Afin d'accentuer la rapidité et la flexibilité des bons offices et de renforcer son activité sur le terrain du maintien de la paix, **le Conseil fédéral a approuvé l'organisation d'un vivier de professionnels et d'experts de milice en matière de prévention des conflits**, dans lequel le gouvernement pourra puiser pour offrir ses services diplomatiques. Le DFAE a rappelé que, durant l'année sous revue, il a envoyé 235 Suisses dans des missions civiles internationales, soit plus de 70 spécialistes occupés en permanence dans 15 pays. Les données personnelles de ces experts seront désormais rassemblées dans un même fichier, géré par le DFAE. Une formation spéciale sera mise sur pieds dès 2001, comprenant des cours de base de deux semaines organisés deux fois l'an. Sur le modèle de l'Aide suisse en cas de catastrophe, entre 500 et 600 experts seront ainsi à la disposition permanente du DFAE. Celui-ci a enfin indiqué que 41% des efforts helvétiques en matière de bons offices ont été investis dans les Balkans, particulièrement en Bosnie et au Kosovo où la Suisse a envoyé respectivement 45 et 78 personnes, 23% en Afrique australe et orientale, et 13% au Moyen-Orient. Les deux tiers des ressources ont été utilisées dans le cadres d'organisations internationales comme l'ONU et l'OSCE.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 06.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Dans un contexte tendu, **Joseph Deiss a effectué une visite en Israël et dans les territoires palestiniens**. A Tel-Aviv et à Gaza, où le conseiller fédéral a rencontré Yasser Arafat, le responsable des affaires étrangères a abordé la question des droits de l'homme et l'éventualité d'une conférence sur la Quatrième Convention de Genève, dont le texte, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception d'Israël, aurait dû réglementer les agissements de l'Etat hébreu dans les territoires palestiniens. Sans l'agrément d'Israël, ni celui des Etats-Unis, cette conférence a eu lieu à Genève en fin d'année. La déclaration finale qui est sortie rappelle que la Quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle appelle toutes les parties en conflit à respecter les clauses et les garanties humanitaires de la Convention.<sup>44</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 23.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Une équipe de médiation composée de représentants suisses et américains est parvenue à faire accepter les modalités d'un accord de cessez-le-feu aux parties au conflit dans les Monts Nouba au **Soudan**. Il ne s'agissait pas de régler tout le problème soudanais mais de contribuer à la pacification temporaire d'une partie du pays. Après les négociations au Bürgenstock, du 14 au 18 janvier, le gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement de libération du peuple soudanais (SPLM) se sont entendus pour une trêve de six mois renouvelable. Cette supervision conjointe américano-suisse était placée sous la conduite de l'ambassadeur en mission spéciale pour la gestion des conflits Josef Bucher. Une commission de gestion et de contrôle de l'accord, formée des parties au conflit ainsi que de contrôleurs internationaux a été mise sur pied. Cet accord a été reconduit pour six mois en septembre. Quatre experts suisses ont participé à la mission de surveillance. La Suisse n'était cependant pas directement représentée aux négociations inter-soudanaises de Nairobi (Kenya) menées par les Etats-Unis.<sup>45</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 19.12.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Afin que l'action de la Suisse en matière de **promotion civile de la paix et des droits de l'homme** repose sur une base légale solide, le Conseil fédéral a transmis un projet de loi y relatif au parlement au mois d'octobre. Il a également demandé un premier crédit-cadre de 240 millions de francs d'une durée minimale de quatre ans pour l'accomplissement de telles tâches.<sup>46</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 01.01.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Dans son message concernant la **loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**, le gouvernement a souligné que ces mesures faisaient partie intégrante de la politique extérieure suisse, telle que définie dans le Rapport sur la politique extérieure 2000. Les autres objectifs étaient, et sont toujours, la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger, la préservation des ressources naturelles et enfin le soulagement des populations dans le besoin et la lutte contre la pauvreté. Le projet de loi était complété par une demande d'un **premier crédit-cadre de 240 millions de francs couvrant une période de quatre ans** (dès le premier janvier 2004). Ce dernier message présentait également les stratégies et les priorités gouvernementales. Outre ces deux projets, les chambres ont examiné, lors des mêmes séances, l'ouverture d'un **crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Il s'agissait d'un montant de 180 millions de francs principalement destiné aux trois centres de Genève : Centre de politique de sécurité ; Centre international de déminage humanitaire ; Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. Mis à part la poursuite et la consolidation de leurs activités, le gouvernement a manifesté sa volonté de les compléter par une « Maison de la Paix » permettant de réunir géographiquement ces entités et de mettre des locaux à la disposition d'institutions actives dans les mêmes domaines. Le gouvernement a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation des moyens mais du passage d'un crédit annuel à un crédit-cadre. La nouvelle base légale de ces projets, la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, examinée en même temps par le parlement, imposait ce changement dans l'attribution des crédits.<sup>47</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 20.03.2003  
ROMAIN CLIVAZ

En tant que première chambre, le **Conseil national** a traité ces objets lors de la session de printemps de l'année sous revue. Lors du débat d'entrée en matière, une minorité de la commission, emmenée par le Zurichois Ueli Schlüer (udc), a recommandé de n'entrer en matière sur aucun des deux objets (loi et crédit-cadre de 240 millions de francs), invoquant des raisons financières et l'inutilité de se munir d'une **base légale**. La proposition de la minorité a été balayée par 116 voix contre 20. Lors de l'examen de détail, Schlüer a été particulièrement présent avec trois propositions de minorités. Dans l'intervention consacrée à ses trois requêtes, il a combattu les dispositions prévoyant l'exécution des tâches par des Organisations non-gouvernementales (ONG) et la création d'une Commission consultative à disposition du Conseil fédéral. La Direction du développement et de la coopération (DDC) disposait, selon lui, de suffisamment d'experts confirmés. Il a estimé que l'implication de tous ces acteurs (Confédération, administration, experts, ONG) et la création de nouveaux canaux de financement en découlant, n'étaient pas souhaitables. Il n'a été suivi sur aucune de ses revendications. Une proposition du député genevois Christian Grobet (Alliance de Gauche), prévoyant un soutien financier de la Confédération en faveur d'institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme, a été nettement rejetée (116 voix contre 7). Elle n'a même pas obtenu le soutien du



groupe socialiste qui estimait que les montants à disposition ne permettaient pas d'élargir le cercle des bénéficiaires. Au vote sur l'ensemble, le texte a été adopté par 107 voix (dont 6 udc) contre 24 (23 udc et 1 ds). **Concernant le crédit-cadre**, l'entrée en matière s'est faite sans débat, celui-ci ayant été mené lors de l'examen de la loi. La proposition de non entrée en matière de la minorité Schlüer (udc, ZH) a été rejetée par 111 voix contre 24 (23 udc, 1 ds). Un certain nombre de propositions, d'augmentation des moyens pour la gauche et de diminution pour la droite, de modifications des montants ont été écartées par les députés. Ils ont ensuite débattu de **l'ouverture d'un crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Une proposition de non entrée en matière du démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a été rejetée par 122 voix contre 13. L'argument du Zurichois concernant la nécessité de fixer des priorités au niveau des dépenses du DDPS, avant d'accorder d'éventuels crédits pour des activités secondaires, n'a pas convaincu. Au vote sur l'ensemble, une large majorité des parlementaires a soutenu le projet (122 voix favorables contre 10). Les seuls opposants appartenaient au groupe UDC, auquel il convient d'ajouter le démocrate suisse Bernhard Hess (BE).<sup>48</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 30.09.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Lors de la session d'automne, le **Conseil des Etats a abordé les trois dossiers**. L'entrée en matière sur la **loi** a été décidée sans opposition. La minorité Brunner (ps, GE) est parvenue introduire une disposition rendant possible des partenariats entre la Confédération et des instituts de recherche et de formation en matière de droit international humanitaire. Il ne s'agissait toutefois pas d'accorder des subventions mais simplement de permettre ce type de collaboration. Sur proposition de sa commission, le plénum a refusé, contre l'avis du Conseil fédéral, de créer une Commission consultative. De plus, il a exigé la rédaction d'un rapport annuel aux commissions parlementaires compétentes. Le rapporteur de la commission a rappelé qu'il était important que le contrôle, la fixation d'objectifs ainsi que la conception générale de ces politiques soient soumis au parlement, et non pas à des commissions d'experts. Au vote sur l'ensemble, le projet a été accepté à l'unanimité. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre** n'a fait l'objet d'aucune opposition. Trois propositions concernant le montant du crédit ont été faites : la majorité de la commission estimait que 175 millions de francs étaient suffisant ; la minorité Briner (prd, SH) proposait d'aller jusqu'à 200 millions ; celle emmenée par Christiane Brunner (ps, GE) voulait s'en tenir au choix du Conseil national (240 millions). C'est finalement la solution médiane qui a été retenue avec un montant de 200 millions de francs, introduisant ainsi une divergence avec la chambre basse. Au vote final, le projet a été accepté par 24 voix contre 3. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS** a été acceptée sans opposition. Lors de l'examen de détail, les montants acceptés par le Conseil national, correspondant par ailleurs aux demandes du gouvernement, n'ont pas été contestés. Les conseillers aux Etats ont reformulé l'arrêté dans le sens d'une plus grande responsabilisation du Conseil fédéral dans les grandes orientations à fixer. Le texte originel prévoyait que le département compétent joue un rôle prépondérant. L'objet a finalement été accepté à l'unanimité.<sup>49</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.10.2003  
ROMAIN CLIVAZ

La ministre des affaires étrangères a confirmé, à la mi-octobre, que la Suisse avait fourni une aide logistique et financière aux artisans d'un accord non officiel de paix israélo-palestinien. Des médiateurs avaient été mis à la disposition des deux parties lors de la phase finale de la négociation. Cet accord, passé entre des politiciens de la gauche israélienne et des politiciens palestiniens, dont un ancien ministre de chaque côté, constituait un plan de paix complet (création d'un Etat palestinien, démantèlement d'un grand nombre de colonies...) pour tenter de sortir le Moyen-Orient de l'impasse. La ministre des affaires étrangères a insisté sur le rôle de facilitateur joué par la Confédération, et non celui de moteur de cette initiative privée. Le DFAE n'a commencé à parrainer cette négociation, aussi appelée « **Initiative de Genève** », qu'à partir de 2002. Les discussions ont longtemps été tenues secrètes. Micheline Calmy-Rey a profité de plusieurs rencontres avec des homologues étrangers pour présenter le contenu de ces « Accords de Genève ». Le gouvernement israélien a condamné ce procédé et rappelé qu'il était le seul habilité à mener des négociations avec les Palestiniens. Le lancement officiel de l'Initiative de Genève a eu lieu au début du mois de décembre lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Genève en présence de Micheline Calmy-Rey, seule ministre en exercice présente. Elle était accompagnée de nombreuses personnalités, dont l'ancien président américain Jimmy Carter. Il était difficile d'évaluer les effets concrets de cet accord, étant donné sa nature non officielle et la complexité de la situation sur place.<sup>50</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

A la **session d'hiver**, l'examen des trois objets a été achevé. Pour le **crédit-cadre destiné aux mesures relatives à la promotion civile de la paix du DDPS**, le Conseil national a adhéré à la décision du Conseil des Etats. Sur le **crédit-cadre**, le national a fait un pas en direction de la chambre haute en acceptant (par 116 voix contre 61) le compromis Müller-Hemmi (ps, ZH) à 220 millions de francs. Il n'a suivi ni la minorité Schlüer (udc, ZH), qui proposait de suivre le Conseil des Etats à 200 millions, ni la majorité de la commission, qui voulait maintenir les 240 millions de francs. Dans le débat sur la **loi**, le refus du Conseil des Etats de créer une Commission consultative et l'obligation faite au gouvernement de rendre un rapport annuel sur ses activités ont été confirmés. Les autres divergences ont été maintenues. Le lendemain, la chambre des cantons s'est, une dernière fois, saisie de la loi et du crédit-cadre et s'est ralliée au Conseil national. La loi a été adoptée en votation finale à la fin de la session d'hiver. Le Conseil des Etats l'a acceptée à l'unanimité, alors qu'à la chambre basse, une majorité du groupe UDC, aidée par les deux élus de l'UDF, n'est par parvenue à empêcher l'adoption de la loi (139 voix contre 45).<sup>51</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 02.04.2004  
ELIE BURGOS

Au mois de mars, des pourparlers (chapeautés par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan) entre chypriotes grecs et turcs sur la question de la **réunification de l'île de Chypre** ont eu lieu au Bürgenstock (NW). Le but avoué était de parvenir à celle-ci avant le 1er mai, date à laquelle la République de Chypre devait rejoindre l'UE, avec ou sans la République turque de Chypre du Nord. La rencontre s'est finalement soldée par un échec, puisque le plan soumis par Kofi Annan a été refusé par les Chypriotes grecs.<sup>52</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.05.2004  
ELIE BURGOS

La Suisse a organisé, à Lucerne, une table ronde pour tenter de résoudre les problèmes tels que le statut des minorités ou la lutte contre le crime organisé dans les **Balkans**. Celle-ci a réuni des représentants d'Albanie, de Macédoine, de Roumanie, de Serbie et Monténégro, de Suisse, de l'Union européenne et des Etats-Unis. Le Kosovo, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'ONU y étaient également représentés.<sup>53</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.05.2004  
ELIE BURGOS

La Suisse a joué un rôle non négligeable dans la signature des derniers accords avant un **traité de paix global au Soudan**, entre le gouvernement et le principal groupe rebelle, l'armée de libération du peuple du Soudan.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.06.2004  
ELIE BURGOS

La Suisse a en outre offert une nouvelle fois ses bons offices au **gouvernement népalais** et à la guérilla maoïste pour tenter de relancer le dialogue politique.<sup>55</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.06.2004  
ELIE BURGOS

Le chef du **bureau de liaison de la Suisse à Bagdad** a multiplié les contacts avec les autorités irakiennes, afin de signifier que la Suisse était prête à fournir son aide pour l'élaboration de la future constitution du pays.<sup>56</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.10.2004  
ELIE BURGOS

Un postulat Maury Pasquier (ps, GE) a demandé au Conseil fédéral d'effectuer au plus vite deux démarches relatives à la situation au **Proche-Orient**. Le Conseil fédéral devait tout d'abord évaluer la faisabilité d'une rencontre des parties contractantes des Conventions de Genève du 12 août 1949, pour examiner la question de la construction du mur israélien dans les territoires occupés. Il devait ensuite, le cas échéant, convoquer, en sa qualité d'Etat dépositaire des Conventions de Genève, une telle réunion. Le Conseil national a adopté ce postulat, comme le lui avait proposé le gouvernement.<sup>57</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 02.12.2004  
ELIE BURGOS

Lancée officiellement à la fin 2003 et parrainée par la Suisse, l'**initiative de Genève** est restée plus ou moins au point mort durant l'année sous revue, malgré la réunion informelle, à Genève à la mi-mars, de vingt-quatre pays membres du réseau de soutien de l'initiative, puis d'une quarantaine au début septembre. Porteuse du texte, la Suisse y a déjà investi 3,3 millions de francs, dont la moitié de source privée. Le DFAE a précisé qu'il ne soutiendrait à l'avenir uniquement des projets « ficelés » à travers le Centre de dialogue humanitaire à Genève.<sup>58</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.12.2004  
ELIE BURGOS

Malgré l'échec apparent de la mission suisse visant à obtenir un **échange d'otages et de prisonniers** entre la guérilla des Forces armées révolutionnaires de **Colombie** (FARC) et le gouvernement colombien, la Suisse a poursuivi son rôle de « facilitateur » sur le terrain avec l'aval des autorités. En décembre, les deux parties ont donné leur accord formel pour la mise sur pied de négociations avec l'aide du « facilitateur » helvétique.<sup>59</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.07.2005  
ELIE BURGOS

Une conférence internationale, coorganisée par la Suisse et consacrée au statut du **Kosovo** a eu lieu au début du mois de juillet à Lucerne (la troisième conférence sur les Balkans tenue en Suisse, dans le cadre du processus dit de Lucerne). Le Kosovo, province serbe sous l'administration de l'ONU, souhaite l'indépendance, alors que la Serbie-et-Monténégro s'y refuse. La conférence, qui devait permettre aux participants (une soixantaine de responsables serbes et kosovars, mais aussi européens, américains, albanais, macédoniens, bosniaques et monténégrins) d'évoquer les effets d'un changement de statut du Kosovo et les moyens d'assurer la sécurité dans la région, n'a pas permis d'avancée significative.<sup>60</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.07.2005  
ELIE BURGOS

Une première rencontre entre des émissaires du **dalaï-lama** et des **diplomates chinois** de haut rang a eu lieu à la fin du mois de juin à Berne. Le dignitaire religieux réclamait depuis des années que des discussions puissent se tenir en Suisse, terrain neutre.<sup>61</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.10.2005  
ELIE BURGOS

Malgré les critiques du vice-premier ministre israélien Shimon Peres, et la motion (05.3306) du conseiller national Freysinger (udc, VS) qui demandait au Conseil fédéral que la Suisse se retire sans délai de l'**Initiative de Genève**, ce dernier a décidé de continuer à soutenir celle-ci. Le gouvernement a jugé essentiel de préserver l'espoir d'une résolution pacifique et globale du conflit israélo-palestinien.<sup>62</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.12.2005  
ELIE BURGOS

La Suisse a été chargée de convoquer une **conférence diplomatique internationale**, en vue de l'adoption d'un **nouvel emblème**, un cristal rouge, au sein du **Mouvement de la Croix-Rouge**. Malgré de nombreuses difficultés, notamment entre la Syrie et Israël, la Suisse a réussi à faire adopter ce nouvel emblème pour l'organisation israélienne en fin d'année.<sup>63</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 15.12.2005  
ELIE BURGOS

La mission suisse visant à obtenir un **échange d'otages et de prisonniers** entre la guérilla des Forces armées révolutionnaires de **Colombie** (FARC) et le gouvernement colombien, a poursuivi, durant l'année sous revue, son rôle de « facilitateur » dans les discussions entre le gouvernement colombien et les rebelles. Micheline Calmy-Rey a salué en juillet les efforts faits par Bogota, afin de rencontrer les représentants des FARC pour discuter d'un éventuel accord. En fin d'année, la Suisse a contribué (avec la France et l'Espagne) à une avancée significative: le retrait de l'armée colombienne d'une zone rurale de 180 km<sup>2</sup>, pour y tenir d'éventuelles négociations avec les rebelles. La Suisse a également été désignée par le gouvernement colombien et l'ELN, une guérilla guévariste deuxième groupe armé du pays, pour « accompagner » (conjointement avec un groupe de pays parrains) le dialogue entre les deux acteurs.<sup>64</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 24.03.2006  
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre du troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'**adoption d'un signe distinctif additionnel**. Ce message a fait suite à l'adoption d'un nouvel emblème (un cristal rouge) au sein du **Mouvement de la Croix-Rouge** en fin d'année dernière, processus auquel la diplomatie suisse avait activement participé. Au **Conseil national**, le groupe de l'Union démocratique du centre a proposé de ne pas entrer en matière, soutenant l'avis qu'un nouvel emblème ferait concurrence à ceux qui existaient déjà. Les tenants de cette proposition ont en outre jugé regrettable que la Suisse nuise à son propre emblème – la croix rouge – en acceptant un signe additionnel. La Commission de politique extérieure a toutefois estimé que le troisième Protocole additionnel n'était pas de nature à affaiblir la croix rouge, mais qu'il contribuait au contraire à améliorer la protection de la population, et permettait même à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de toucher à l'universalité. Le plénum a voté l'entrée en matière sur l'arrêté

fédéral par 125 voix contre 45, avant d'adopter le Protocole additionnel par 126 voix contre 39. Quant au **Conseil des Etats**, il a adopté le projet sans opposition. Au vote final, les deux chambres ont adopté de manière nette le Protocole additionnel.<sup>65</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.06.2006  
ELIE BURGOS

Au mois de juin, la 29ème **Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** a eu lieu à Genève. Elle a permis l'adoption, non sans difficultés, d'un nouvel emblème de la Croix-Rouge, le « cristal rouge ». Plus que l'adoption de ce dernier, cette conférence a réussi à déboucher sur l'intégration, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge duquel elle a toujours été exclue, de la société de secours israélienne Magen David. Pour faire bonne mesure, les Palestiniens, malgré que la Palestine ne soit pas un Etat souverain, ont été autorisés à rejoindre le Mouvement.<sup>66</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.07.2006  
ELIE BURGOS

Dans le cadre de la **crise internationale liée au dossier nucléaire iranien**, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a utilisé l'ambassade de Suisse à Téhéran (qui représente les intérêts américains en Iran) pour transmettre une lettre adressée à son homologue américain. Suite à ce geste sans précédent depuis 1980 envers les USA, l'Iran a demandé à la Suisse d'examiner la possibilité d'organiser une conférence internationale à Genève, en vue de discussions entre l'Iran et les pays disposant de l'arme nucléaire. Malgré l'engagement du DFAE, aucune avancée significative n'a été enregistrée durant l'année sous revue.<sup>67</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.10.2006  
ELIE BURGOS

En début d'année, des **pourparlers de paix sur le Sri Lanka** se sont ouverts près de Genève entre le gouvernement sri-lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, dans le cadre du processus de paix convoqué par la Norvège et soutenu par la Suisse. Reportées un temps à cause de flambées de violence sur l'île, les négociations se sont néanmoins poursuivies au mois de novembre.<sup>68</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.03.2007  
ELIE BURGOS

Dans le cadre de la **crise internationale liée au dossier nucléaire iranien**, la Confédération a offert en début d'année son expertise nucléaire à Téhéran.<sup>69</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.03.2007  
ELIE BURGOS

La Suisse a poursuivi au cours de l'année sous revue son rôle de facilitateur entre les autorités colombiennes et les deux guérillas du pays, les **FARC** et l'**ELN**. Avec l'aide de la France, de l'Espagne et de la Norvège, la Suisse fournit une aide humanitaire aux victimes du conflit armé et cherche à faire aboutir un accord humanitaire sur la libération des otages détenus par les FARC notamment.<sup>70</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.08.2007  
ELIE BURGOS

Le Dalai-lama a demandé à la Suisse d'intervenir en tant que médiateur dans le **conflit tibétain**, pour tenter de faire aboutir les discussions entre les tibétains et le gouvernement chinois.<sup>71</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.09.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a donné son accord pour l'engagement de deux experts suisses dans le secteur de sécurité du **Sud-Soudan**. Leur mission de promotion de la paix consistera à participer à la mise en place de structures étatiques dans cette région.<sup>72</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 31.10.2007  
ELIE BURGOS

Au mois de novembre, la Suisse et le Kenya ont organisé, avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la **Conférence africaine sur la violence armée et le développement**, à laquelle ont notamment assisté 27 gouvernements africains, des représentants de pays donateurs et des organisations non gouvernementales. Celle-ci était consacrée à la lutte contre le fléau de la violence armée et ses répercussions sur le développement du continent africain par la mise en place de mesures concrètes au niveau national, régional et international.<sup>73</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.08.2008  
ELIE BURGOS

Ingrid Betancourt, otage des FARC depuis plusieurs années, a été libérée début juillet suite à une opération de l'armée colombienne. Quelques jours après, la Colombie a mis en cause le médiateur suisse, Jean-Pierre Gontard, le soupçonnant de connivence avec la guérilla marxiste dans une affaire remontant à plusieurs années. Une enquête sur ce dernier a d'ailleurs été ouverte par le Procureur général colombien. Malgré le soutien apporté à son médiateur par Micheline Calmy-Rey et la visite de cette dernière en Colombie au mois d'août afin de normaliser les relations entre les deux pays, **le gouvernement colombien a annoncé renoncer à la médiation suisse**, mais également française en faveur des otages détenus par les FARC.<sup>74</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.12.2008  
ELIE BURGOS

Suite au conflit intervenu entre la **Russie** et la **Géorgie** (la Russie ayant reconnu l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud) et à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, la Suisse a proposé ses bons offices. Moscou a décidé de lui confier le mandat de représenter les intérêts russes en Géorgie en fin d'année, suite à une visite de Micheline Calmy-Rey à son homologue Sergueï Lavrov. La Géorgie a également sollicité la Suisse pour représenter ses intérêts en Russie.<sup>75</sup>

**MOTION**DATUM: 26.04.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps, les deux conseils ont adopté une motion de leur CPE qui demande au Conseil fédéral d'exploiter toutes les possibilités offertes par la diplomatie suisse dans la **guerre civile au Sri Lanka** afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat, d'autoriser l'aide humanitaire auprès des populations touchées par la guerre civile, de permettre la libre publication de l'information indépendante et de soutenir l'engagement de négociations dans le but de résoudre le conflit de manière politique. Les deux conseils ont par contre rejeté des motions de leur commission demandant l'interruption des renvois des requérants d'asile tamouls.<sup>76</sup>

**POSTULAT**DATUM: 16.09.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, le Conseil national a adopté un postulat de sa CPE invitant le Conseil fédéral à examiner l'opportunité d'appuyer concrètement la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur le respect du droit international humanitaire par les protagonistes de la **guerre civile au Sri Lanka**. Ce postulat propose la mise à disposition par la Confédération de personnel qualifié et de moyens financiers dans ce but.<sup>77</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 12.10.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, suite à la rencontre d'Istanbul en marge du Forum onusien de l'alliance des civilisations, notamment entre la cheffe du DFAE et le président des Etats-Unis, Barak Obama, les **chefs des diplomaties arménienne, turque, européenne, française, américaine, russe et suisse** se sont rendus à Zurich. Ils y ont signé deux accords de réconciliation prévoyant l'établissement de relations diplomatiques, le développement de nouvelles relations bilatérales entre la Turquie et l'Arménie, ainsi que la mise en place d'une sous-commission intergouvernementale relative au massacre arménien du début du siècle dernier.<sup>78</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, la Suisse a officialisé ses bons offices envers la **Russie** et la **Géorgie** suite à la guerre éclair qui les a opposés en août 2008 et qui s'est achevée par la déclaration d'indépendance unilatérale de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud. Micheline Calmy-Rey a conclu un accord lors d'une visite en Géorgie en début d'année dans lequel la Confédération s'est engagée à défendre les intérêts russes en Géorgie et géorgiens en Russie. Les ambassades des deux pays ont donc été réouvertes en tant que filiales des ambassades suisses. Par ailleurs, durant l'année sous revue, un rapport était en cours d'élaboration par une commission d'enquête de l'UE afin d'éclairer les responsabilités de chaque partie dans ce conflit. La Suisse y a joué un rôle déterminant en y intégrant une diplomate en tant que cheffe de la commission d'enquête. En décembre, le ministre des affaires étrangères géorgien, Grigol Vashadze, s'est rendu à Berne et y a rencontré Micheline Calmy-Rey. Le ministre géorgien a remercié la Suisse pour son appui technique, humanitaire et financier.<sup>79</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 02.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars, la **Géorgie et la Russie ont rouvert un poste frontière** plus d'un an après la guerre. La Suisse s'était mise à disposition dans la résolution du conflit en proposant des services de médiation.<sup>80</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 07.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, la Commission de supervision des nations neutres (CSNN) dans la zone démilitarisée entre les deux Corées réunissant cinq Suisses et cinq Suédois a été chargée de dresser un **rapport suite au bombardement d'une île sud-coréenne**. La CSNN a pour charge l'observation des mouvements militaires coréens dans la zone, et, lors d'incidents militaires, de collaborer aux enquêtes de la Commission d'armistice des Nations Unies.<sup>81</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 09.11.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Rahmen eines Schutzmachtmandats vertritt die Schweiz seit dem Kaukasuskrieg 2008 die Interessen Georgiens in Russland sowie diejenigen Russlands in Georgien und vermittelt zwischen den beiden Staaten. Diese Mediation mündete im November des Berichtsjahres in der **Unterzeichnung eines Abkommens zwischen Georgien und Russland**. Vertreter beider Länder unterschrieben in Genf einen Vertrag, welcher die Zollverwaltung und den Umgang mit Handelsgütern festlegt. Die Überwachung der Regelkonformität beider Länder obliegt einer Privatfirma. Bei Konflikten soll die Schweiz jedoch die Vermittlerrolle des Vermittlers übernehmen. Durch die Unterzeichnung des Vertragswerks wurde eines der letzten Hindernisse für den Beitritt Russlands zur Welthandelsorganisation WTO ausgeräumt.<sup>82</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 07.05.2012  
EMILIA PASQUIER

Suite aux pressions de l'UE de boycotter l'Euro en **Ukraine** à cause de la détention dans de mauvaises conditions de l'ancienne présidente malade Ioulia Timochenko, la Suisse a offert ses services de bons offices, notamment en proposant de soigner l'ancienne présidente ukrainienne en Suisse.<sup>83</sup>

**ANDERES**

DATUM: 24.11.2013  
EMILIA PASQUIER

Au mois de novembre, Genève a accueilli des **pourparlers entre les pays E3/UE+3 et l'Iran sur le dossier du nucléaire iranien**. Malgré le pessimisme précédant les négociations quant à possibilité de trouver un compromis avec l'Iran, les discussions ont abouti sur un plan d'action commun. La Suisse a salué cette grande avancée dans un dossier longtemps resté gelé.

**MOTION**

DATUM: 13.12.2013  
AMANDO AMMANN

Im September 2013 reichte die SP-Fraktion eine Motion mit dem Titel **«Für eine von Massenvernichtungswaffen freie Zone im Nahen und Mittleren Osten»** ein. Diese verlangte vom Bundesrat, darauf hinzuwirken, dass im Nahen und Mittleren Osten eine von Atomwaffen und anderen Massenvernichtungswaffen freie Zone errichtet werden kann. Der Bundesrat solle das amerikanisch-russische Abkommen zur Vernichtung der syrischen Chemiewaffen vom 14. September 2013 zum Anlass nehmen, den Einsatz von Massenvernichtungswaffen zu stigmatisieren und deren Besitz im Nahen und Mittleren Osten verifizierbar zu verbieten. Er habe ja bereits in seiner Antwort auf die Motion Markwalder (fdp, BE; Mo. 08.3359) kernwaffenfreie Zonen befürwortet und sich für die Errichtung einer solchen im Nahen Osten ausgesprochen. Laut Stellungnahme des Bundesrats entspreche das Anliegen der SP einem traditionellen Schwerpunkt der Schweizer Aussenpolitik, und zwar der Stärkung der internationalen Sicherheit und Stabilität. Dazu gehöre auch die Unterstützung der Anstrengungen der UNO, eine Konferenz zur Schaffung einer solchen Zone vorzubereiten. Der Bundesrat beantragte deshalb die Annahme der Motion.<sup>84</sup>

**MOTION**

DATUM: 15.09.2014  
AMANDO AMMANN

In der Wintersession 2013 wurde die Motion **«Für eine von Massenvernichtungswaffen freie Zone im Nahen und Mittleren Osten»** im Nationalrat von Roland Borer (svp, SO) bekämpft, weshalb sie erst in der Herbstsession 2014 diskutiert werden konnte. Claudia Friedl (sp, SG) äusserte in ebendieser Herbstsession ihr Unverständnis hinsichtlich der Bekämpfung durch Nationalrat Borer. Laut Friedl wären die Umstände zum Zeitpunkt der Eingabe sehr günstig gewesen, um die Abrüstung im Nahen Osten durch einen multilateralen Prozess in Gang zu setzen. Roland Borer begründete seine Bekämpfung damit, dass es seiner Meinung nach keinen Sinn mache diese Forderung permanent zu wiederholen, obwohl das Parlament dem Anliegen in vorhergehenden

Vorlagen bereits zugestimmt habe. Borer betonte, dass es an anderen Instanzen sei, «endlich Remedur zu schaffen». Laut Bundesrat Burkhalter beteiligte sich die Schweiz bereits an den Bemühungen zur Gewährleistung der internationalen Sicherheit in der Region. So unterstütze man logistisch einen finnischen Vermittler vor Ort, der eine Konferenz zur Einrichtung einer massenvernichtungswaffenfreien Zone vorbereite. Der Nationalrat nahm die Motion mit 128 zu 60 Stimmen (bei 6 Enthaltungen) an. Die Gegenstimmen stammten überwiegend vonseiten der SVP-Fraktion.<sup>85</sup>

#### ANDERES

DATUM: 03.11.2014  
CAROLINE HULLIGER

Début novembre, la Suisse a organisé, à la demande du G7, le **Forum arabe sur le recouvrement des avoirs** (Arab Forum on Asset Recovery, AFAR) à Genève. Les participants à la troisième édition, présidée par la Suisse, l'Égypte et la Tunisie, ont souligné que tous les États étaient responsables de la restitution des avoirs illicites au profit des populations des pays concernés et qu'il était nécessaire d'intensifier la collaboration internationale afin d'aider les pays arabes en transition dans leur processus de recouvrement d'avoirs d'origine illicite.<sup>86</sup>

#### MOTION

DATUM: 03.03.2015  
AMANDO AMMANN

Die Motion der SP-Fraktion «**Für eine von Massenvernichtungswaffen freie Zone im Nahen und Mittleren Osten**» wurde in der Frühjahrssession 2015 im Ständerat behandelt. Die SIK-SR hatte diese einstimmig zur Annahme empfohlen und ihr Sprecher Roberto Zanetti (sp, SO) erklärte in der Ratsdebatte, dass man sich zwar keine Wunder erhoffe, damit aber die Arbeit des Bundesrates unterstütze. Bundesrat Burkhalter räumte ein, dass man das Anliegen der Motion im ersten Augenblick für naiv halten könne, tatsächlich sei die Gefahr der nuklearen Proliferation in besagter Region aber real, weshalb er derartige Bemühungen als absolut notwendig erachte. Der Ständerat nahm die Motion stillschweigend an.<sup>87</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.04.2015  
CAROLINE HULLIGER

Début avril, à Lausanne, une **entente** a été conclue **entre les E3/UE+3 et l'Iran sur le programme nucléaire iranien**. Le sigle E3/UE+3 désigne les trois pays les plus influents de l'Union Européenne, c'est-à-dire l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, ainsi que la Chine, les États-Unis et la Russie. Didier Burkhalter a salué cette déclaration commune et déclaré qu'elle constituait un pas important vers plus de sécurité dans le monde.<sup>88</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 14.06.2017  
AUDREY BOVEY

La Suisse s'est par le passé illustrée à de nombreuses reprises par la qualité de ses bons offices, que ce soit dans le contexte de la crise ukrainienne – lorsque Didier Burkhalter, alors président de la Confédération, était également à la tête de l'OSCE – ou dans certaines régions d'Afrique telles que le Tchad ou la Tanzanie. Au vu de ces résultats, Claude Béglé (pdc, VD) a déposé, en décembre 2016, le postulat intitulé «**Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international**», enjoignant le Conseil fédéral à rédiger un rapport susceptible de mettre en lumière les activités du DFAE dans le domaine du maintien de la paix.

Dans un premier temps combattu par le st-gallois Roland Rino Büchel (udc, SG), le postulat du conseiller national Béglé a finalement été accepté par la chambre du peuple (108 voix pour, 70 contre et 5 abstentions) lors de la session parlementaire d'été 2017.<sup>89</sup>

#### BERICHT

DATUM: 14.12.2018  
AUDREY BOVEY

Au mois de décembre 2018, le Conseil fédéral publiait son **rapport en réponse au postulat «Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international»**. A titre de rappel, la notion de «bons offices» regroupe différentes actions menées par la Suisse en faveur de la promotion de la paix: les mandats de puissance protectrice et de représentation d'intérêts étrangers, la politique d'État hôte – organisation de conférences ou de négociations de paix sous l'égide de la Suisse ou celui de l'ONU – ainsi que l'ensemble des activités relatives à la facilitation du dialogue et à la médiation. Le rapport fait ainsi état des mandats de puissance protectrice exercés notamment par la Suisse en Iran pour les États-Unis et l'Arabie saoudite, en Géorgie pour la Russie ou encore en Égypte pour l'Iran. Dans le domaine de la médiation, le Conseil fédéral se félicite de pouvoir compter sur «un solide réseau de contacts et des relations soigneusement entretenues depuis de longues années», ayant par exemple permis à la Suisse d'exercer une médiation entre l'Arménie et la Turquie en 2009 ou d'assurer des mandats de soutien tels que ceux exercés depuis 2012 dans le contexte des conflits en Colombie ou au Myanmar. Si les

bons offices permettent à la Confédération de se profiler sur la scène internationale et facilitent sous certains aspects le développement de la politique extérieure helvétique, ils sont également synonymes de véritable valeur ajoutée. «Ils servent l'image de la Suisse», peut-on finalement lire en conclusion du rapport de l'exécutif fédéral.<sup>90</sup>

#### BERICHT

DATUM: 18.06.2019  
AMANDO AMMANN

Mit der Publikation des Berichts zu den internationalen Fazilitations- und Mediationsprozessen der Schweiz erachtete der Bundesrat das Anliegen des Postulats Béglé (cvp, VD) als erfüllt und beantragte die **Abschreibung des Postulats**. Der Nationalrat befürwortete diese in der Sommersession 2019.<sup>91</sup>

#### MOTION

DATUM: 27.09.2019  
AMANDO AMMANN

**Die Schweiz soll sich am Verteilungsmechanismus der «Koalition der Willigen» beteiligen**, forderten im September 2019 Beat Flach (glp, AG; Mo. 19.4319), Lisa Mazzone (gp, GE; Mo. 19.4034), Guillaume Barazzone (cvp, GE; Mo. 19.4033), Kurt Fluri (fdp, SO; Mo. 19.4037), Carlo Sommaruga (sp, GE; Mo. 19.4035) und Rosmarie Quadranti (bdp, ZH; Mo. 19.4036) in ihren identischen Motionen. Die «Koalition der Willigen» oder eher «Aufnahmewilligen» bezeichnete in diesem Kontext eine Gruppe von EU-Staaten, die sich freiwillig zur Aufnahme geretteter Flüchtlinge bereit erklärten. Die Beteiligung der Schweiz könne gemäss Motionärinnen und Motionären entweder durch die Aufnahme eines Mindestanteils (von zwei Prozent) der Überlebenden an Bord jedes NGO-Schiffs oder durch die Unterstützung der Küstenstaaten durch die Aufnahme von Flüchtlingen aus deren Asylzentren erreicht werden. Die Schweiz beteilige sich via Frontex an der Finanzierung der libyschen Küstenwache, welche Schiffbrüchige nach Libyen zurückführe, ein Land in dem ein aktiver Konflikt schwebe und in dessen «Gefangenenlagern» Menschenrechtsverletzungen weitverbreitet seien, kritisierten die Motionärinnen und Motionäre. Als Land mit einer langen humanitären Tradition müsse sich die Schweiz daher umso mehr bereit erklären, Überlebende aufzunehmen. In seiner Stellungnahme machte der Bundesrat klar, dass die Seenotrettung eine völkerrechtliche Verpflichtung sei und man alle Beteiligten zur Einhaltung der EMRK, des internationalen Seerechts und der Genfer Flüchtlingskonvention aufrufe. Ad-hoc-Lösungen zur Verteilung von Flüchtlingen stehe die Schweiz jedoch zurückhaltend gegenüber, man setze sich eher für eine Reform des Dublin-Systems auf europäischer Ebene ein. Die Umverteilung von Personen ohne Chance auf Asyl sei ein Pull-Faktor, der falsche Anreize setze. Man werde aber weiterhin die Erstaufnahmestaaten auf bilateraler und multilateraler Ebene unterstützen, so wie das bereits durch die Beteiligung an den Plänen des EASO und dem Relocation-Programm der EU im Jahr 2015 geschehen sei. Im Rahmen des zweiten Schweizer Beitrags an ausgewählte Mitgliedstaaten der Europäischen Union werde sich die Schweiz zudem für die Stärkung des Migrationsmanagements in besonders stark betroffenen europäischen Staaten einsetzen. Der Bundesrat beantragte aus diesen Gründen in allen Fällen die Ablehnung der Motion.<sup>92</sup>

1) Presse du 8.-10.1.91.

2) BO CE, 1991, p.1ss.; BO CN, 1991, p.2ss.; Presse du 22.1. et 24.1.91.

3) BO CN, 1991, p.1322s.; BO CN, 1991, p.1342ss.; Presse du 15.-30.1.91.

4) BO CE, 1991, p.979ss.; Presse du 29.11.91; BZ, 18.12.91.

5) Presse du 10.1.92.

6) FF, 2009, p. 5673 ss.; BO CN, 2010, p. 142 ss. et 915; BO CE, 2010, p. 105 ss. et 286.

7) FF, 2012, p. 2677ss.; BO CN, 2012, p.172ss.; BO CE, 2012, p.134ss.

8) BO CE, 2019, p. 141 ss.; BO CN, 2019, p. 515 ss.; FF, 2019, p. 1483 ss.

9) BO CE, 2019, p. 458 ss.; BO CN, 2019, p. 1315 ss.; Rapport de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe

10) BO CE, 2017, p. 5 ss.; FF, 2016, p. 163 ss.

11) BO CE, 2017, p. 544; BO CN, 2017, p. 1225; BO CN, 2017, p. 842 ss.

12) BO CN, 1991, p.1331ss.; BO CN, 1991, p.2ss.; Presse du 28.3. et 10.12.91.

13) Presse du 3.8.91.

14) FF, V, 1992, p.1077ss.; Presse des 26.3. et 25.8.92; NZZ, 28.3.92; NQ, 22.5.92.

15) JdG et NZZ, 15.1.92; NQ, 15.2.92. Envoi de policiers: presse du 22.2.92; Suisse, 23.3.92; TA, 14.4.92.; Presse du 29.9.92.; Rapp.gest., 1992, p.53s.

16) BO CE, 1993, p. 51 ss.; BO CN, 1993, p. 1109 ss.; BO CN, 1993, p. 1452; FF, 1993, p. 870 ss.

17) BO CN, 1998, p. 1054 ss.

18) BO CE, 2018, p. 528 ss.; BO CN, 2018, p. 600 ss.; Rapport de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe; SGT, TG, 25.6.18; TG, 26.6.18

19) BO CN, 2019, p. 926 ss.; FF, 2019, p. 2283 ss.

20) AB SR, 2019, S. 724 ff.

21) NZZ, 1.7.91; presse du 29.8. (condamnation par la Suisse) et 9.11.91; Suisse, 8.9.91.

22) Presse du 17.1.94.

23) Presse du 29.1.94.

24) NZZ et 24 Heures, 25.5.94.

25) Suisse et NQ, 28.1.94; presse des 1.2 et 1.11.94 (Conférence de Casablanca).

26) Presse du 23.11.94.

27) Communiqué de presse du DFAE, 23.1.08.



- 28) LT, 20.4.09; SN, 21.4.09; TA, 22.4.09; AZ, 27.4.09.  
 29) SN, 17.7.10.  
 30) BO CN, 2013, p. 1842  
 31) Aussenpolitischer Bericht vom 14.1.15.; BBI, 2015, S. 3113.  
 32) AB NR, 2019, S. 1668 ff.; AB SR, 2019, S. 1123 f.; BBI, 2019, S. 3597 ff.  
 33) BO CN, 1994, p. 1189  
 34) JdG, 16.5.95; presse du 19.5.95; Bund, 20.5.95.  
 35) BO CN, 1996, p. 44 s.  
 36) Presse des 11.8, 12.8 et 16.8.97; NQ, 14.8 et 18.8.97; JdG, 23.8.97.  
 37) TG, 12.6.98.  
 38) BO CE, 1998, p. 830 s.; BO CN, 1998, p. 1492 ss.  
 39) BO CN, 1998, p. 2169  
 40) BO CE, 1998, p. 637 ss.; BO CN, 1998, p. 378 ss.  
 41) LT, 15.4.99 et Lib., 10.6.99 (USA, France); LT, 19.12.99; 24h, 21.4 (couloir) et 26.4.99 (OTAN).  
 42) LT, 25.7.00  
 43) LT, 5.12.00  
 44) LT, 23.3 et 6.12.01.41  
 45) LT, 10.1, 8.3, 12.8 et 23.9.02; Bund, 15.1.02; NLZ, 16.1.02; presse du 21.1.02; 24 h, 2.9.02.  
 46) FF, 2002, p. 7063 ss. et p. 7395; presse du 24.10.02.  
 47) FF, 2002, p. 7063 ss. et p. 7395 ss.; FF, 2003, p. 561 ss.  
 48) BO CN, 2003, p. 466 ss.; presse du 21.3.03.  
 49) BO CE, 2003, p. 970 ss. et 1016 s.  
 50) Presse des 14 et 15.10.03; presse de 24.10, 27.10, 28.11, 1.12 et 2.12.03; NF, 24.10.03.  
 51) BO CN, 2003, p. 2006 ss. et 2130; BO CE, 2003, p. 1189 et 1246; FF, 2003, p. 7475 ss.  
 52) LT, 20.3.04; NZZ, 19.3.04; Bund, 23.3.04; 24h, 24.3.04; NF, 31.3 et 2.4.04.  
 53) NF, 22.5.04.  
 54) TG, 26.5.04.  
 55) Lib., 7.6.04.  
 56) LT, 10.6.04.  
 57) BO CN, 2004, p. 1743.  
 58) NZZ, 13.3.04; TG, 12.3.04; Lib., 7.9.04; LT, 9.9 et 2.12.04. Cf. APS 2003, p. 88.  
 59) LT, 2.12.04; TG, 6.12.04.  
 60) 24h, 4.7.05.  
 61) TG, 6.7.05.  
 62) LT, 28.9 et 7.10.05.  
 63) Lib., 9.12.05.  
 64) QJ, 28.7.05; LT, 10.12 et 15.12.05.  
 65) FF, 2006, p. 1889 ss.; BO CN, 2006, p. 270 ss. et 517; BO CE, 2006, p. 196 s. et 303.  
 66) LT et TA, 23.6.06.  
 67) Presse du 9.5.06; TA, 26.7.06.  
 68) NF, 23.2 et 14.4.06; 24h, 26.10.06.  
 69) LT, 22.3.07.  
 70) LT, 3.2 et 23.3.07.  
 71) NZZ, 13.8.07.  
 72) LT, 7.9.07.  
 73) Communiqué de presse du CF, 31.10.07.  
 74) LT, 7.7.09; Lib. et LT, 9.7.09; NZZ, 11.7.08; LT, 16.7.09; LT, 12 et 13.8.09.  
 75) LT, 4.10.08; LT et NZZ, 15.12.08; NZZ, 13.12.08.  
 76) BO CE, 2009, p. 312 ss.; BO CN, 2009, p. 928 ss.  
 77) BO CN, 2009, p. 1575 s.  
 78) LT, 8.4, 9.10 et 12.10.09.  
 79) TA, 13.1.09; LT, 9.1 et 15.12.09.  
 80) 24h, 2.3.10.  
 81) LT, 7.12.10.  
 82) Medienmitteilung EDA vom 9.11.11; AZ, 2.11.11.  
 83) TA, 07.05.12.  
 84) Mo, 13.3792  
 85) AB NR, 2013, S. 2203; AB NR, 2014, S. 1505 f.  
 86) Communiqué du DFAE du 03.11.14  
 87) AB SR, 2015, S. 14; Bericht SiK-SR vom 12.2.15  
 88) Communiqué du DFAE du 02.04.2015; NZZ, TA, 2.4.15; NZZ, 4.4.15  
 89) BO CN, 2017, p. 1080 ss.  
 90) Rapport CF du 14.12.2018  
 91) BBI, 2019, S. 2958; Bericht BR vom 14.12.18  
 92) Mo, 19.4033; Mo, 19.4034; Mo, 19.4035; Mo, 19.4036; Mo, 19.4037; Mo, 19.4319